

# Editorial

Autor(en): **Nicodet, Marc**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Editorial



Marc Nicodet  
Responsable de la Direction  
fédérale des mensurations  
cadastrales

Chère lectrice, cher lecteur,

Cette année a vu la publication de la nouvelle stratégie 2016–2019 tant pour la mensuration officielle (MO) que pour le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). En effet, c'est le 25 août 2015 que le Conseiller fédéral Ueli Maurer a signé ces deux documents. Et le 27 août 2015, c'est le directeur de l'Office fédéral de topographie, Fridolin Wicki, qui signait les plans de mesures qui sont associés à ces deux stratégies. Tous ces documents entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sont valables pour les quatre prochaines années. Par ces signatures apposées à la fin de l'été, un point final était donc été mis à ces travaux importants réalisés par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) en collaboration avec des groupes de travail ad-hoc. De larges consultations ayant par ailleurs eu lieu durant la préparation de ces divers documents, vous avez en définitive été très nombreux à apporter votre contribution à la rédaction de ces stratégies et de leurs plans de mesure associés. Et je tiens ici à vous en remercier, vous tous qui avez participé, de près ou de loin, à ces travaux, permettant ainsi de mettre en place ce qui sera nos fils rouges pour ces quatre prochaines années.

On peut constater que dans les deux domaines (MO et cadastre RDPPF), ces nouvelles stratégies marquent un tournant important.

Pour la MO, si les quatre dernières stratégies se focalisaient essentiellement sur la réalisation de la mensuration officielle (dans le but d'obtenir une couverture territoriale complète au standard MO93), la nouvelle mouture se concentre principalement sur la poursuite de son développement et sur son évolution future.

En effet, même si tous les cantons ne sont pas encore tout à fait parvenus à la couverture intégrale de leur territoire, les statistiques de fin 2014 nous montraient que des données étaient à disposition selon les standards requis sur 77 % du territoire national et que 10 % supplémentaires étaient en travail. Il est donc grand temps de se préoccuper de l'avenir de la MO, et de définir le cap à suivre ces prochaines années.

Et pour le cadastre RDPPF, la période couverte par la prochaine stratégie (2016–2019) va être cruciale. En effet, après la phase pilote de quatre ans qui s'achève cette année pour huit cantons, tous les autres cantons vont démarrer dès 2016 la mise en œuvre de leur cadastre RDPPF. Et l'objectif stratégique central est que ce nouveau cadastre soit réalisé sur l'ensemble du territoire national d'ici la fin de la dernière année cou-

verte par la stratégie, soit fin 2019. Cet objectif est certes ambitieux, mais réalisable au vu des expériences positives faites avec les cantons pilotes.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce numéro de cadastre, qui vous propose des articles consacrés à la présentation des stratégies ainsi qu'à des développements intéressants tant dans le domaine de la MO que du cadastre RDPPF.

Permettez-moi enfin de vous souhaiter, à vous, à vos collaborateurs et à vos proches, de joyeuses Fêtes et une bonne année 2016!

Marc Nicodet